

Représentation proportionnelle en fonction des votes reçus par chaque député

(Représentation proportionnelle mixte directe)

Cette méthode de représentation proportionnelle permet à tous les élus et à toutes les circonscriptions géographiques de conserver leurs sièges, comme c'est le cas présentement. Le scrutin majoritaire uninominal à un tour est utilisé pour déterminer qui sera le député de la circonscription. Le vote populaire national est utilisé pour déterminer le pourcentage des votes recueillis par les députés des chaque parti.

Fig. 1 Vote populaire

Vote populaire

Bleu : 40 %
Rouge : 30 %
Vert : 20 %
Mauve : 10 %

Fig. 2 Pourcentage des députés élus par parti

Députés

Bleu : 60 %
Rouge : 30 %
Vert : 25 %
Mauve : 2 %

Fig. 3 Pourcentage des votes reçus par chaque parti (vote populaire)

Répartition des votes

Bleu : 40 %
Rouge : 30 %
Vert : 20 %
Mauve : 10 %

Exemples :

Dans une assemblée législative comportant 200 sièges :

Les députés du parti représenté en bleu ont remporté 60 % des 200 sièges (120), mais ils ont obtenu 40 % du vote populaire; par conséquent, les 120 sièges ont une valeur de 80 et chaque député dispose de 0,0067 vote;

Les députés du parti représenté en rouge ont remporté 30 % des 200 sièges (60) et ils ont obtenu 30 % du vote populaire; par conséquent, les 60 sièges ont une valeur de 60 et chaque député dispose d'un (1) vote;

Les députés du parti représenté en vert ont remporté 20 % des 200 sièges (40), mais ils ont obtenu 40 % du vote populaire; par conséquent, les 40 sièges ont une valeur de 50 et chaque député dispose de 1,25 vote;

Les députés du parti représenté en mauve ont remporté 2 % des 200 sièges (4) et obtenu 10 % du vote populaire; par conséquent, les 4 sièges ont une valeur de 20 et chaque député dispose de cinq (5) votes.

***À cet effet, pour les candidats qui se présentent à titre d'indépendants, ou pour tout parti qui fait élire moins de trois (3) députés, leur représentation sera calculée en fonction d'un seuil minimal possible de votes obtenus.

Avantages certains :

Un député par circonscription, ce qui simplifie et facilite la compréhension du processus ainsi que la reddition de comptes.

La représentation est proportionnelle.

Chaque vote compte.

Mise à jour

Depuis que ce mémoire a été rédigé, j'ai appris que ce système porte le nom de « représentation proportionnelle mixte directe ». Vous trouverez ci-dessous un hyperlien vers un site Web qui décrit cette méthode en long et en large. La méthode proposée est légèrement différente de la nôtre, mais elle lui ressemble et elle comporte plus de détails.

<http://www.dprvoting.org> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Merci beaucoup,

Wilfred Geier